Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_150-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 04 décembre 2025

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 21 novembre 2025, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 4 décembre 2025 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Sylvie AGAESSE, Thierry BEAUJOUAN, Patrick BERTIN, Laurence BIENNE, Marie-Claire BRAULT, Dominique DELAMARRE, Marcel DIVET, Joël GARCIA, Pascal GUERRO, Jean-Yves INIZAN, Evelyne LEFEUVRE, Yannick LEGOURD, Christian LEPRÊTRE, Jean-Marc MALDONADO, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Thérèse PLANCHENAULT, Hugues RAFFEGEAU, Florence RIGAUD, Lucie SAEZ, Philippe SALAÜN, Joël SIELLER, Jean SZOT, Mickaël TANGUY, Pascale THEZE, Jean-Claude TROCHET, Françoise UGUET.

Pouvoirs :
Valérie DUVAL donne pouvoir à Christian LEPRÊTRE
Véronique LE DUC donne pouvoir à Dominique DELAMARRE
Xavier LEMEUNIER donne pouvoir à Marie-Claire BRAULT
Pierre-Yves REBOUX donne pouvoir à Jean-Claude TROCHET
Norbert SAULNIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE

Absents excusés :
Emilie BERNARDIN-CORBES, Emilie BOUCHARD, Isabelle BRANTONNE, Moïse DJOKO-KOUAM, Séverine GRIMAULT, Madeleine GUILLONNET, Frédéric GUILLOUËT, Maryline LAIR, Jacques LARRAY, Didier LE CHENECHAL, Jean-Philippe MEHU, José MERCIER, Marie-Thérèse MONVOISIN, Magali POISSON-VANNIER, Thierry PRESSARD, Christophe RICAUD, Aurélie SAULNIER, Nicolas TEXIER, Hermine TOFFOLETTI, Christophe VERON.

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Nombre de délégués : En exercice : 52 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Absents excusés : 20	Délibération n°2025-06-150 3ème demande de renouvellement d'agrément du Centre Social et Culturel CHORUS – 2026 - 2029

Les Centres sociaux, équipements de proximité, constituent un outil de développement social local. Ils permettent à la population, avec l'appui de professionnelles et dans une logique de coopération, de trouver des réponses à de multiples questions de la vie quotidienne et à des problématiques territoriales.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_150-DE

Dans le cadre de ses missions de soutien aux structures d'animation locale, la CAF veille à la qualité, l'utilité et la pertinence de leur projet d'intervention sociale. Elle délivre ainsi l'agrément « centre social » au regard de ce projet. Celui-ci peut ouvrir droit aux prestations de service « Animation Globale et coordination » et « Animation Collective Familles »

La demande de renouvellement d'agrément du Centre social, qui intervient tous les 4 ans, fait l'objet d'une procédure spécifique, dont la finalité est la conception du projet pluriannuel du centre social et son évaluation.

Le dossier se structure en 3 chapitres : chapitre 1 : la fiche d'identité du centre

Chapitre 2 : le diagnostic territorial à réaliser en lien avec les acteurs du territoire qui comprend : l'évaluation du précédent projet du Centre social, la synthèse du diagnostic et les principales problématiques identifiées, et les pistes de travail envisagées pour les 4 prochaines années.

Ce dossier finalisé est à adresser à la CAF qui le présentera en Commission d'Action Sociale.

Cette dernière année d'agrément 2022-2026 a été marquée par la démarche de 3ème renouvellement d'agrément. Cette démarche s'est voulue la plus participative possible, ouverte à tous et accompagnée par les professionnels du Chorus.

Pour rappel, les 7 missions d'un Centre social :

- 2 missions générales :

- Être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale

- Être un « lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets »

- Et 5 missions spécifiques :

- La fonction d'accueil
- L'attention aux publics fragilisés
- Le développement d'actions adaptées aux besoins de la population
- La participation des usagers
- La concertation et la coordination avec les autres acteurs

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_150-DE

Une méthodologie a été mise en place avec plusieurs étapes,

ETAPES	QUOI	oct-24	janv-25	janv à juin 25	fév à juin 25	sept-oct 25	oct-25
REUNION DE LANCEMENT DE LA DEMARCHE AVEC LES PARTENAIRES et BENEVOLES DU CENTRE SOCIAL							
ELABORATION DU PROJET SOCIAL	Evaluation du précédent projet social						
	Consultations habitants, usagers, partenaires, élus, bénévoles						
	Diagnostic territorial participatif et concerté (accord des participants sur les principales problématiques du territoire).						
	Elaboration et validation des axes d'interventions du centre social au regard des problématiques identifiées dans le diagnostic, des missions du centre social et des attentes des partenaires institutionnels et financeurs						
REDACTION FINALE DU PROJET SOCIAL VALIDATION PAR LES INSTANCES DU CENTRE SOCIAL TRANSMISSION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES							

- **Une soirée des bénévoles,** le 9 octobre 2024, a permis de faire le bilan des 4 dernières années du dernier agrément 2022-2026 et connaitre le ressenti, les besoins des bénévoles.

- **Une soirée des partenaires et élus** le 14 janvier 2025. Le but de cette deuxième soirée a permis de connaitre les besoins du territoire, de valoriser les actions de chacun et de mieux mettre en commun nos actions.

- **Le recueil de la parole des habitants :** Au cours du printemps, un questionnaire est lancé sous format informatique et sous format papier pour recueillir la parole des habitants, de mars jusque fin juillet. Sous forme anonyme, chaque habitant, après avoir décliné son sexe, sa commune de résidence et son ancienneté dans le bassin de vie, renseigne les services qu'il utilise, et les thématiques qu'il souhaite mettre en avant pour les 4 prochaines années au choix sur 9 propositions. Une partie commentaires est laissée à sa disposition.

Préparé par les services et le Conseil des Habitants, une large communication vers les établissements scolaires, les commerces, dans les différents services du Chorus, les Mairies et les membres du Conseil communautaire a été effectué. Cette communication a aussi été relayée en parallèle sur le site internet, la newsletter et l'agenda du Chorus. 199 questionnaires ont été retournés dont 118 sous format papier.

- **Une soirée des partenaires, financeurs et élus le 1 octobre 2025, pour acter des différentes observations relevées sur le territoire et proposer les actions à mettre en place pour les 4 prochaines années.**

L'évaluation du précédent projet 2022-2026 et leur analyse sont détaillés dans le projet joint en annexe à partir de la page 38.

La définition des grandes orientations de travail établies à partir des retours des questionnaires, du croisement des statistiques, et des entretiens avec les partenaires et les élus, sont détaillées à partir de la page 52.

Les axes de travail proposés pour 2026-2029 et les actions mises en place pour cette période font l'objet de fiches thématiques à partir de la page 55. Ils sont fixés pour les 4 prochaines années en 4 axes :

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20251204-2025_150-DE

Axe 1 : Favoriser la participation de tous les publics

Axe 2 : Renforcer la coopération territoriale

Axe 3 : Accompagner la parentalité

Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale

Avis de la commission : favorable
Avis du Bureau : favorable

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider la demande de renouvellement d'agrément du Centre Social et Culturel pour les 4 prochaines années 2026-2029 ;**

- **De dire que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets prévisionnels à venir en fonction des axes retenus et des animations à mettre en place ;**

- **D'autoriser le Président à signer toute convention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine.**

Annexe obligatoire :
N°29 : Demande de 3ème renouvellement d'agrément du Centre social et culturel CHORUS

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 12 décembre 2025.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Thierry BEAUJOUAN,

